

SUBDIVISION DES ILES DU VENT
ILE DE TAHITI

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EQUALITE-FRATERNITE



Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE
13 MAI 2019
Commune de TAIARAPU-Est / IDV

N°36/2019/CTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 03/05/2019
Date d'affichage 03/05/2019
Date de séance 07/05/2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept du mois de mai à 17 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.
Report de la réunion du conseil municipal du 02/05/2019, le quorum n'étant pas atteint.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION
					POUR	CONTRE	
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X	
Présents	19	VIVISH Titaua, 1 ^{er} Adjoint	X			X	
Procuration	06	LEHARTEL Moana, 2 ^{ème} Adjoint		X			
Absents	08	PAEPETAATA Naura, 3 ^{ème} Adjoint	X			X	
Votants	25	DUFOUR Robert, 4 ^{ème} Adjoint	X			X	
Pour	25	ATANI Hérold, 5 ^{ème} Adjoint		X			
Contre	00	SUHAS Mata, 6 ^{ème} Adjoint	X			X	
Abstention	00	FANAURA Sandy, 7 ^{ème} Adjoint	X			X	
Délibération N°36/2019/CTE Modification de la composition du conseil d'exploitation de la régie des déchets dotée de la seule autonomie financière Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux	RUA Claude, 8 ^{ème} Adjoint	X	Titaua VIVISH			X	
	TEURU Séverine, 9 ^{ème} Adjoint	X				X	
	LENOIR Patricia, Maire Délégué de TAUTIRI		X	Annabella TERAITETIA		X	
	TERAITETIA Annabella, Maire Délégué de PUEU	X				X	
	MANA Vaea, Maire Délégué de FAONE		X				
	GANIVET Antoine, Conseiller Municipal		X	Keitapu MAAMAATUAIAHUTAPU		X	
	MAAMAATUAIAHUTAPU Keitapu, Conseiller municipal	X				X	
	TOTELE Sulia, Conseillère municipale	X				X	
	MANA Faarahia, Conseiller Municipal	X				X	
	BUTSCHER Hereiti, Conseillère municipale	X				X	
	LUCAS Béatrice, Conseillère municipale		X				
	CHUNG SAO Willy, Conseiller Municipal		X				
	PAHEROO Marcelle, Conseillère municipale		X	Sulia TOTELE		X	
	NUUPURE Juliette, Conseillère municipale		X	Voltaire NUUPURE		X	
	PATER Marcel, Conseiller Municipal		X	Anthony JAMET		X	
	NUUPURE Voltaire, Conseiller Municipal	X				X	
	MARERE Teipotemarama, Conseillère municipale		X				
	FARAHEI Vane, Conseiller Municipal		X				
	HAPAIKAI Frédéric, Conseiller Municipal	X				X	
	TETUANUI Eugène, Conseiller Municipal	X				X	
	TIHONI Nélia, Conseillère municipale	X				X	
	TEFAAFANA Théodore, Conseiller Municipal	X				X	
	TAHITO Virginie, Conseillère municipale		X				
	METUA Pierrot, Conseiller Municipal	X				X	
	FAUA Ariitea, Conseiller Municipal	X				X	

Formant la majorité des membres en exercice.

NOTE DE PRESENTATION
N°36/2019/CTE

OBJET : Modification de la composition du conseil d'exploitation de la régie des déchets dotée de la seule autonomie financière.

Par délibération n°32/2014/CTE du 21 mai 2014, il a été procédé à la désignation des membres du conseil d'exploitation de la régie des déchets dotée de la seule autonomie financière.

Conformément à l'avenant n°01/2014 aux statuts de ladite régie, le conseil d'exploitation comprend sept (7) membres : six (6) membres issus du conseil municipal et un membre extérieur désigné parmi les usagers.

Le statut prévoit également qu'en cas de démission ou de décès d'un de ses membres, le conseil municipal pourvoit à son remplacement, en nommant un autre représentant du collège auquel il appartient, pour la durée résiduelle du mandat. Comme suite au décès de Monsieur Jimmy MENDELSOHN membre non élu du conseil-municipal au sein du conseil d'exploitation de ladite régie, il convient de procéder à la désignation de son remplaçant.

Il est proposé de procéder à la modification de la composition du conseil d'exploitation de ladite régie, conformément aux dispositions de l'article R.2221-5 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoient que « *les membres (...) du conseil d'exploitation sont désignés par le conseil municipal, sur proposition du maire. Il est mis fin à leurs fonctions dans les mêmes formes* ».

Tel est le projet de délibération qui vous est soumis.



DELIBERATION N° 36/2019/CTE du 07/05/2019

Modification de la composition du conseil d'exploitation de la régie des déchets dotée de la seule autonomie financière.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU EST -

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du Maire de la commune ;

- *Vu la loi n°71/1028 du 24/12/1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française.*
- *Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ayant été modifié par la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 puis par loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;*
- *Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;*
- *Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics rendue applicable le 1^{er} mars 2008 ;*
- *Vu le décret n°72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;*
- *Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2221-1 à L.2221-12, L.2221-14, R.2221-1 à R.2221-17 et R.2221-63 à R.2221-94 ;*
- *Vu la délibération n°04/2011/CTE du 11 février 2011 portant choix du mode de gestion du service de ramassage et de collecte des déchets ;*
- *Vu la délibération n°31/ 2014/CTE du 21 mai 2014 approuvant l'avenant n°01/2014 modifiant les statuts de la régie des déchets ;*
- *Vu la séance du conseil d'exploitation du lundi 29 avril 2019 ;*
- *Considérant le décès de Jimmy MENDELHSOHN ;*
- *Où l'exposé du maire ;*

**Après en avoir délibéré en sa séance du 07/05/2019
ADOPTE**

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de la délibération n°32/2014/CTE du 21 mai 2014 est rédigé ainsi qu'il suit :
« Sont désignés membres du conseil d'exploitation de la régie des déchets dotée de la seule autonomie financière :

Membres issus du conseil municipal :

- ***MANA Faarahia***
- ***DUFOUR Robert***
- ***MANA Vaea***
- ***TERAITETIA Annabella***
- ***PAEPAETAATA Naura***
- ***NUUPURE Voltaire***



DELIBERATION N° 36/2019/CTE du 07/05/2019

Modification de la composition du conseil d'exploitation de la régie des déchets dotée de la seule autonomie financière.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU EST -

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du Maire de la commune ;

- Vu la loi n°71/1028 du 24/12/1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française.
- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ayant été modifié par la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 puis par loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics rendue applicable le 1^{er} mars 2008 ;
- Vu le décret n°72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2221-1 à L.2221-12, L.2221-14, R.2221-1 à R.2221-17 et R.2221-63 à R.2221-94 ;
- Vu la délibération n°04/2011/CTE du 11 février 2011 portant choix du mode de gestion du service de ramassage et de collecte des déchets ;
- Vu la délibération n°31/ 2014/CTE du 21 mai 2014 approuvant l'avenant n°01/2014 modifiant les statuts de la régie des déchets ;
- Vu la séance du conseil d'exploitation du lundi 29 avril 2019 ;
- Considérant le décès de Jimmy MENDELHSOHN ;
- Oui l'exposé du maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 07/05/2019
ADOPTÉ

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de la délibération n°32/2014/CTE du 21 mai 2014 est rédigé ainsi qu'il suit :
« Sont désignés membres du conseil d'exploitation de la régie des déchets dotée de la seule autonomie financière :

Membres issus du conseil municipal :

- MANA Faarahia
- DUFOUR Robert
- MANA Vaea
- TERAITETIA Annabella
- PAEPAETAATA Naura
- NUUPURE Voltaire

Membre extérieur désigné parmi les usagers :

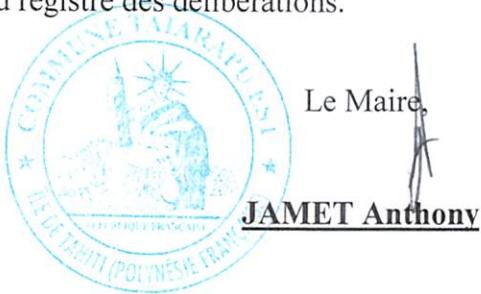
- MENDELSOHN Jimmy est remplacé par : SIE Mario

Article 2 : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de Télé recours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Article 3 : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle est transmise au chef de la subdivision administrative des Îles du Vent.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

JAMET Anthony

Le Maire de la commune de Taiarapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française le13 MAI 2019.....